



Mandataires en vérification de véhicules routiers

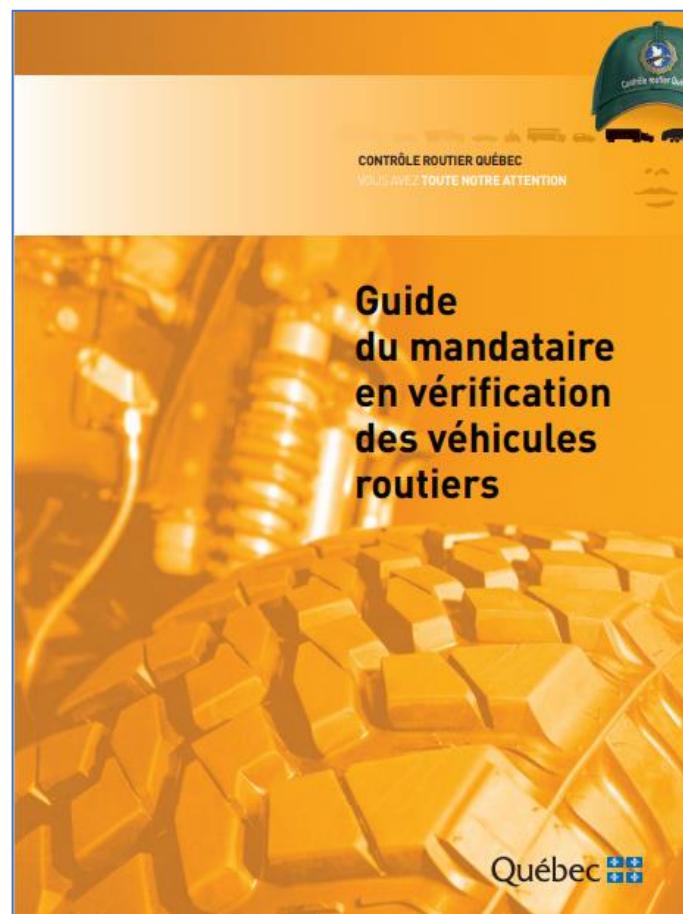
Infolettre

N°12 – Le 9 décembre 2024

Expertise technique – Vérification de la recalibration du système d'aide à la conduite

À compter du 1^{er} janvier 2025, des modifications au *Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers* entreront en vigueur afin d'ajouter des vérifications concernant la recalibration du ou des système(s) d'aide à la conduite.

Les dossiers de reconstruction lors d'expertises techniques devront donc contenir un rapport de l'outil de diagnostic démontrant que les systèmes d'aide à la conduite du véhicule reconstruit ont été recalibrés avec succès ainsi que la facture du recalibrage des systèmes d'aide à la conduite, lorsque cela est applicable.



Le *Rapport d'expertise technique* (RET), la *Demande de certification d'un véhicule reconstruit* (DCVR) et le Guide du mandataire en vérification de véhicules routiers ont donc été modifiés et seront disponibles dès le 1^{er} janvier 2025. À cet effet, vous recevrez dans les prochains jours la nouvelle version du formulaire *Rapport d'expertise technique* ainsi que la section 5.2 – L'expertise technique du *Guide du mandataire en vérification de véhicules routiers* par messagerie privée.

Autres mises à jour au Guide du mandataire en vérification de véhicules routiers

En plus de la mise à jour qui sera apportée à la section 5.2 du Guide le 1^{er} janvier, nous vous informons des ajouts suivants :

- À la section 1.2 :
 - Page 2, point 2.6 : Ajout de la définition « Caravane de loisir »;
 - Page 4, point 2.17 : Ajout de la définition « Reconstructeur ».
- À la section 3.1 :
 - Ajout du point 2.2 : « Le mandataire doit s'assurer d'utiliser la dernière version des formulaires et des guides nécessaires à la réalisation du ou des mandat(s) confié(s). »

Trucs et astuces – Vignettes de conformité bloquées

À la suite d'un volume important de vignettes de conformité bloquées, nous vous faisons parvenir quelques conseils afin de prévenir cette problématique, soit de :



1. Ne pas rafraîchir la page lors d'un ralentissement de la page SAAQclic, il faut attendre la confirmation;
2. Revérifier le numéro de 10 chiffres de la vignette, lorsqu'écrit dans SAAQclic;
3. Attendre la création du *Certificat de vérification mécanique* conforme avant de poinçonner la vignette.

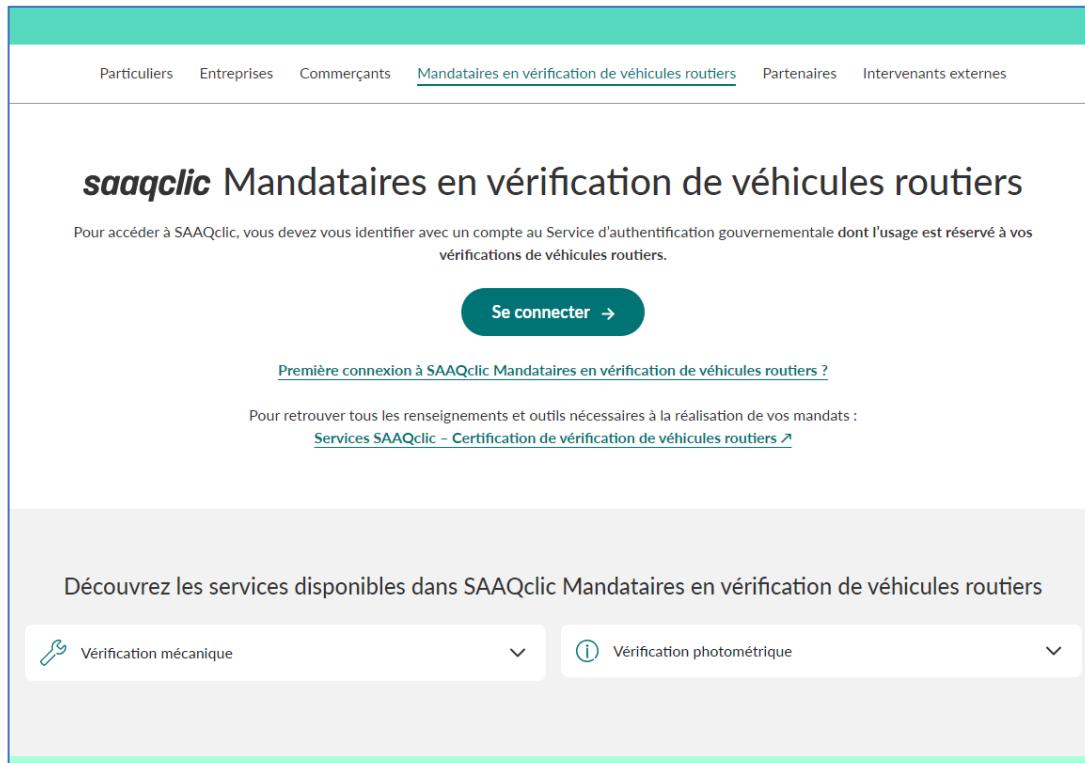
Lorsque la vignette est bloquée et vierge, nous vous demandons d'écrire à la boîte courriel crg-ssm@saaq.gouv.qc.ca pour que celle-ci soit débloquée dans les 15 prochains jours ouvrables (trois semaines).



Mandataires en vérification de véhicules routiers

Infolettre

Mise à jour du contenu de la page de connexion au Portail SAAQclic Mandataires en vérification de véhicules routiers



The screenshot shows the login page for SAAQclic Mandataires en vérification de véhicules routiers. At the top, there is a navigation bar with links for Particuliers, Entreprises, Commerçants, Mandataires en vérification de véhicules routiers (which is underlined), Partenaires, and Intervenants externes. Below the navigation bar, the title "saaqclic Mandataires en vérification de véhicules routiers" is displayed. A message indicates that users must log in with a government-issued authentication service. A "Se connecter" button with a right-pointing arrow is present. A link for "Première connexion à SAAQclic Mandataires en vérification de véhicules routiers ?" is provided. Below this, instructions for finding help are given, along with a link to "Services SAAQclic – Certification de vérification de véhicules routiers". A large green banner at the bottom of the page lists services: "Vérification mécanique" and "Vérification photométrique".



Le 13 novembre dernier, une modification à la forme de la page de connexion a été réalisée. Depuis hier, une nouvelle page est de nouveau disponible, où vous y retrouverez des modifications au contenu.

À la recherche de volontaires pour la validation des statistiques

Nous sommes actuellement à la recherche d'un ou de plusieurs mandataires afin de vérifier si les données disponibles dans nos systèmes correspondent avec le travail réalisé au cours d'une journée par un ou plusieurs mécaniciens.

Pour ce faire, un formulaire vous sera envoyé afin qu'une personne le remplisse en y notant l'ensemble des informations demandées (ex. : heure, numéro de CVM, etc.), et ce, par type de vérification de véhicules routiers (sélectionnable dans le formulaire). Un formulaire par jour devra être rempli pour chacun des mécaniciens. Il n'est pas nécessaire de faire l'exercice pour l'ensemble des mécaniciens, mais nous souhaiterions au minimum en avoir un par type de mandat.

Nous vous invitons donc à nous faire part des noms de vos volontaires à notre adresse électronique générale. Un membre de notre équipe communiquera avec vous pour l'explication de la démarche plus en détail.



En terminant....

Si vous avez des questions supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 866 507-5482 ou par courriel à crg-ssm@saaq.gouv.qc.ca.

La Direction du soutien aux mandataires